

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2014

Etaient Présents : MM. FOUISSAC Alain – GERBAIL Myriam -VALENTIN Serge – ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine – FEVRIER Philippe – BERNARD David.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

Objet : Commission communale des impôts directs

Le Maire indique qu'il y aurait lieu de dresser la liste des contribuables comportant douze titulaires et douze suppléants en vue de la formation de la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal détermine ainsi qu'il suit la liste des contribuables à soumettre à la Direction des Services Fiscaux de la Lozère.

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| PASCAL Annie : 48200 Prunières ODOUL Éric : 48200 Prunières ROUSSILHE Jean-Luc : Fermus - Prunières BOSSE Franck : 48200 Prunières SARTRE Roland : 48200 Prunières BRUNET Jean : 48200 St Chély d'Apcher | FERRIER Alain : Apcher - 48200 Prunières PORTAL Jean-Claude : 48200 Prunières ATTRAZIC Joël : Apcher - 48200 Prunières MOLINIER Franck : 48200 Prunières PELISSIER Sylvie : 48200 Prunières BOUSSUGE Patrick : 48200 Prunières |

OBJET : Nomination de commissions Diverses

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des membres des diverses commissions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

COMMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE/AMENAGEMENT DE VILLAGE

ODOUL Roland – BOURGES Didier – ROUSSILHE Jean-Luc – PASCAL Jean François – BERNARD David.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE :

Titulaires : ODOUL Roland - GERBAIL Myriam - VALENTIN – Serge ROUSSILHE Jean-Luc

Suppléants : BOURGES Didier – LAPORTE Franck – FOUISSAC Alain – BOSSE Corinne

COMMISSION DE L'EDUCATION et DE L'ECOLE :

Titulaires : ODOUL Roland - FOUISSAC Alain – FEVRIER Philippe – BLIN Nelly

Suppléants : LAPORTE Magalie – PAGES Catherine – GERBAIL Myriam

COMMISSION PATRIMOINE, RECHERCHE ET DOCUMENTATION :

TITULAIRES : ODOUL Roland – BLIN Nelly – FEVRIER Philippe

SUPPLEMENTS : PAGES Catherine – LAPORTE magalie

COMMISSION DU SUIVI COMMUNAL (personnel, employés communaux)

PASCAL Jean François – GERBAIL Myriam – BERNARD David –

ROUSSILHE Jean Luc

Objet : Correspondant Défense

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer concernant la désignation d'un correspondant défense.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

désigne :

- ROUSSILHE Jean-Luc, délégué à la Défense

OBJET : Délégués à la Commission Communale d'Action Sociale

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à désigner 4 membres en qualité de délégués à la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) et les invite à procéder à cette désignation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne :

ODOUL Roland (Président)

FOUISSAC Alain

BLIN Nelly

PAGES Catherine

OBJET : Délégués au Syndicat Départemental d'Electrification d'Equipement (SDEE)

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder à la désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère.

Le conseil après en avoir délibéré, désigne :

ODOUL Roland et BOURGES Didier en tant que délégués titulaires auprès du dit syndicat au premier collège électrification

OBJET : Délégués au SIVOM La Montagne

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder à la désignation de 2 membres titulaires pour représenter la commune de Prunières au SIVOM La Montagne, organisme chargé de la collecte des ordures ménagères.

Le conseil municipal ayant entendu son Président désigne :

BOURGES Didier : Titulaire
VALENTIN Serge : Titulaire
ROUSSILHE Jean-Luc : Suppléant
GERBAIL Myriam : Suppléante

OBJET : Délégués au Syndicat du plan d'eau de la Truyère

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder à la désignation des délégués chargés de représenter la commune de Prunières au SIVU du Plan d'Eau de la Truyère.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne :

ODOUL Roland, en tant que délégué titulaire
PASCAL Jean-François, en tant que délégué suppléant.

OBJET : Délégués au SIVOM du Haut Gévaudan

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder à la désignation de délégués, chargés de représenter la commune de Prunières au SIVOM du Haut Gévaudan.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne comme membres du SIVOM :

ODOUL Roland, BOURGES Didier, en tant que délégués titulaires
PAGES Catherine et BLIN Nelly, en tant que déléguées suppléantes.

OBJET : Indemnité du Maire

Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'allouer le taux de 17 % de l'indice brut 1015 de l'échelle de la fonction publique pour le Maire.
Précise que la date d'effet sera le 01/04/2014.

Objet : Indemnités de fonction

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités de fonction des adjoints sur la base des % maximum de l'indice brut 1015.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Fixe les indemnités de fonctions des Adjoints ainsi qu'il suit :

| ADJOINTS | MEMBRE ELU (à l'issue du 1^{er} tour de scrutin) | MONTANT INDEMNITE DE FONCTION (plafond = 6,6 % de l'I.B. 1015) |
|--------------------------|---|---|
| 1 ^{er} Adjoint | BOURGES Didier | 2,64 % de l'indice brut 1015 |
| 2 ^{ème} Adjoint | GERBAIL Myriam | 2,64 % de l'indice brut 1015 |

OBJET : Indemnité de conseil du receveur municipal

« Vu l'arrêté interministériel N°83-96 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Receveur,
Vu la nécessité de délibérer sur l'attribution de cette indemnité en raison du changement de conseil en 2014,
DECIDE d'accorder pour la durée du mandat ou pour la durée de ses fonctions si elles prennent fin avant la fin du mandat, le bénéfice de l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe JARDEL, Receveur.

Objet : Taxe d'aménagement – modification du taux applicable sur l'ensemble du territoire communal

La taxe d'aménagement a été instaurée afin de permettre aux communes de financer les équipements publics. Elle remplace ainsi la Taxe Locale d'Equipement.

Par délibérations du 25 novembre 2011, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur le territoire communal a été fixé à 2.20 %.
Afin de renforcer l'attractivité de la commune, il s'avère nécessaire de réévaluer à la baisse ce taux. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal un taux communal unique fixé à 1 % sur l'ensemble du territoire communal.
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;
Considérant que le taux peut être modifié chaque année à condition de délibérer avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante ;

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,
De modifier le taux de la part communale de la taxe d'aménagement en le fixant à 1 % sur l'ensemble du territoire communal,

Ce nouveau taux sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
En Mairie le 04/04/2014